

# CHARTRE DU COLLECTIF VSE16

## Veille Santé Environnement 16



### Qui sommes nous?

Un collectif de soignants, apolitique, soucieux de préserver la santé environnementale de nos concitoyens.

### Nos objectifs :

- Réfléchir aux risques de l'activité humaine sur notre santé (comme le développement d'une activité industrielle par exemple);
- Etudier les initiatives citoyennes, les associations et les collectifs de défense de l'environnement en apportant une caution scientifique sur les enjeux pour la santé ;
- Soutenir les stratégies de lutte contre l'ensemble des sources polluantes, tout en faisant la promotion des alternatives possibles pour notre santé ;
- Sensibiliser la population et ses représentants aux risques sanitaires liés aux pollutions de l'air, de l'eau et du sol, pour leur apprendre à en limiter les conséquences par des changements comportementaux individuels et collectifs;
- Promouvoir la santé de nos concitoyens à travers la prévention et l'information juste et éclairée;
- Permettre aux pouvoirs publics de prendre des décisions pour que la santé des administrés prime sur toute autre considération.

Nous voulons agir pour un territoire plus sain et plus durable.

### Participation du collectif

Les membres sont des professionnels de santé partageant les valeurs du collectif VSE16. L'adhésion ainsi que la sortie du collectif sont libres.

Il n'est pas demandé de cotisations.

L'adhésion au collectif ne donne lieu à aucun engagement en dehors du respect des valeurs du collectif telles que définies dans la charte.

Les membres du collectif ne peuvent s'exprimer au nom du collectif de manière individuelle.

Les actions du collectif ne sont soumises à aucun vote préalable au sein du collectif, mais ne pourront s'inscrire au nom du collectif que si elles respectent les valeurs inscrites dans la charte.

□ Devenir membre :

- Etre en accord avec la charte, ses principes et ses valeurs et la signer.

□ Critères de sortie :

- En cas d'attitude non conforme, la personne sera entendue par le « cercle coordination-stratégie » pour clarifier la situation et décider des suites à donner (exclusion possible si attitude non déontologique au sens de profession de santé, non conforme aux valeurs du collectif).
- Sortie libre pour toute personne ne voulant plus être membre du collectif VSE16.

# CHARTRE DU COLLECTIF VSE16

## Veille Santé Environnement 16



## Nos valeurs

Pour le respect des valeurs individuelles et intellectuelles de chacun des membres du collectif et pour en favoriser son fonctionnement, il est proposé et demandé à chacun et chacune de :

□ Considérer qu'il est un membre actif sans en être représentatif :

Chaque membre participe au collectif en son propre nom, agit à la fois pour et avec le collectif. Il est libre de participer ou de ne pas participer à l'une ou plusieurs des actions du collectif. L'ensemble des autres participants respecteront sa décision.

Cependant, les membres du collectif ne peuvent utiliser seul ou en groupe l'image du collectif dans un but lucratif ou politique sous peine de dénonciation médiatique et d'exclusion du collectif.

□ Respecter l'indépendance politique et « associative » au sens littéral du collectif :

- Afin de garder autant que faire se peut une objectivité dans les informations relatées et les actions menées par le collectif avec un souci permanent de démarche intellectuelle scientifique.

□ Considérer les membres du collectif comme ses égaux, avec respect tout en usant de sa libre expression :

- Chaque membre du collectif se doit de partager des valeurs de bienveillance, de respect de la personne et de ses idées. Il ne doit pas être dans le jugement même lorsque l'autre exprime une idée contraire à la sienne.
- Considérer que le collectif doit être protégé par ses membres :
  - Chacun et chacune doit agir pour le bon déroulement des actions du collectif dans un esprit pacifique et bienveillant. Le collectif ne pourra en aucun cas soutenir une action agissante ou faisant la promotion de la violence physique ou verbale, à l'encontre de tout être vivant ou matériel.

□ Considérer que le collectif protégera ses membres :

Le collectif dénoncera médiatiquement toute menace extérieure reçue par ses membres pour les informations relayées ou les actions menées dans le respect de la présente charte.

□ Garder un état d'esprit positif et constructif, afin de maintenir convivialité et bonne ambiance au sein du collectif.

Nom

Date

Signature